



Séparation de fratrie dans le cadre d'un déménagement

Par **parisette**, le 11/01/2010 à 15:43

Bonjour,

Je suis séparée du père de mes enfants depuis 4 ans. Mes enfants ont 8 et 6 ans. J'en ai la garde et leur père a un droit de visite "classique" : 1 WE sur deux, et la moitié des vacances. Lorsque nous vivions encore ensemble, le père de mes enfants et moi-même avons beaucoup déménagé. Lors de notre séparation, c'est lui qui a conservé notre logement, et je suis partie à 200 km, près de ma famille, tout en assurant aux enfants le fait de voir leur père régulièrement. 2 ans plus tard, je suis revenue vivre près de chez lui : nous avons un accord VERBAL de mise en place d'une garde alternée. 3 mois après mon retour et la mise en place effective d'une garde alternée, il est parti en formation pour 6 mois à 300km...et j'ai donc du réorganiser le quotidien des enfants sans garde alternée. A cette occasion, en mars 2008, échaudée par les accords verbaux, j'ai fait une requête auprès du JAF pour que le mode de garde et le droit de visite (1WE/2 et la moitié des vacances) alors effectifs soient statués par une décision de justice.

Après quelques déboires professionnels (le département est en effet particulièrement sinistrés économiquement et mes compétences très spécifiques), je compte retourner vivre avec mes enfants près de ma famille, à 200km de chez leur père, dans une ville offrant plus de possibilités. Celui-ci vient de m'exprimer sa volonté de demander la garde de notre fils de 8 ans, considérant que ce nouveau déménagement va le déstabiliser, et m'indiquant que, dans l'impossibilité d'assurer la garde de nos deux fils, il laisserait mon fils de 6 ans à ma garde. Je me demande dans quelles mesures la garde de mon fils de 8 ans peut m'être enlevée, et d'autre part dans quelles mesures la fratrie peut être séparée au quotidien. Depuis mon retour à proximité du père de mes enfants, j'ai déménagé trois fois : une fois pour me rapprocher de mon travail, une fois pour m'installer avec mon nouveau compagnon, et une fois pour nous installer dans un logement moins cher et plus près de son travail. A chaque fois, mes enfants ont du changer d'école. Je crains que cet élément porte préjudice à mon souhait de conserver la garde de mon fils de 8 ans dans le cas d'un nouveau déménagement. Qu'en pensez-vous? Je ne souhaite pas me plonger dans une guerre ouverte avec le père de mes enfants...mais j'ai le sentiment qu'il cherche à me faire passer pour une personne instable afin de ne pas avoir à assumer la distance de 200 km qui pourrait le séparer de ses enfant

Par **Isabelle FORICHON**, le 12/01/2010 à 09:20

Bonjour,

Peut être devriez -vous (lui et vous, ensemble) vous poser la question de ce qui serait le moins préjudiciable pour vos enfants.... Si je compte bien en 4 ans vous avez déménagé 4 fois et vous envisagez de le faire une 5ème fois, avec changement d'école à chaque fois! Les séparer n'est surement pas une bonne solution car le petit, non seulement déménagerait une 5ème fois mais en plus perdrait son frère (qui est peut être le seul élément de stabilité de sa vie actuelle).

ça m'étonnerait que le juge sépare les enfants, cependant vos déménagements incessants ne jouent pas en votre faveur. Ne pourriez vous pas faire une table ronde familiale en pesant le pour et le contre et en prenant des décisions qui déstabilisent le moins vos enfants, d'autant que vous semblez vous entendre correctement avec le papa, c'est précieux croyez moi! Une dernière chose... je crois que je serais à votre place, je chercherais du boulot et je déménagerais ensuite...sinon vous allez passer votre vie à courir avec vos meubles derrière un hypothétique travail...

Bon courage

Isabelle

Par **JURISNOTAIRE**, le 12/01/2010 à 13:46

En forme... et surtout fond, bien, très bien dit.

Géomètre-expert & notaire, complètement associés.

Par **Isabelle FORICHON**, le 12/01/2010 à 14:35

Sourire, ça sent le vécu n'est t'il pas?

Par **JURISNOTAIRE**, le 12/01/2010 à 14:54

(sans sourire, mais grave) Ca sent, ça sent bien...

le lourd vécu...

et votre sourire était bien nuancé de tristesse